

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'ANTICOSTI, TENUE À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PORT-MENIER, LE LUNDI 18 AVRIL 2016 À 19 H.

Sont présents : M. John Pineault Maire  
Mme Annie Gosselin Conseillère no. 2  
M. Jean-François Auclair Conseiller no. 4  
Mme Véronique Rodgers Secrétaire-trésorière

**Point 1. Ouverture de la séance**

Constat du quorum et ouverture de la séance

À 19 h, le maire souhaite la bienvenue et le quorum est constaté conformément à l'article 147 du Code municipal. Le maire ouvre la séance.

**Point 2. Résolution # 16-04-050**

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Rodgers, secrétaire-trésorière, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté avec deux (2) ajouts au varia.

**Point 3. Résolution # 16-04-051**

Lecture et adoption du procès-verbal du 8 mars 2016

La secrétaire-trésorière résume les principaux points du procès-verbal.

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

**Point 4.**

Lecture du résumé de la correspondance

- Ministère des Transports – Accuse réception de notre lettre concernant l'éclairage de la piste à l'aéroport de Port-Menier.
- Stéphanie Simard – Le projet de festival de la musique est déplacé en 2017.
- M.R.C. de Minganie – Appuie notre Municipalité dans ses démarches auprès de la Caisse populaire pour le maintien de deux emplois permanents à Port-Menier.
- Caisse populaire de Mingan-Anticosti – Répond à notre demande de maintenir deux emplois en expliquant qu'elle doit assurer la pérennité de la coopérative financière et en annonçant une future rencontre.
- Nature Québec organise une expédition-réflexion sur l'île d'Anticosti du 18 au 29 août 2016 – La Grande traversée d'Anticosti 2016.

**Point 5.**

Rapport de la trésorière

La trésorière résume le rapport budgétaire au 31 mars 2016.

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de la trésorière pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2016.

**Point 6. Résolution # 16-04-052**

Approbation des comptes à payer

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau des comptes à payer 16-03 au montant de 85 029.24 \$.

**Point 7. Résolution # 16-04-053**

Approbation de la liste des comptes payés

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'approuver globalement le bordereau des comptes payés 16-03.1 totalisant une somme de 66 168.87 \$. Ce bordereau couvre la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2016.

**Point 8.**Énumération des factures de plus de 500 \$

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures de plus de 500 \$ suivantes :

- Assurance 5000 Jonquière 12 850.40 \$  
Assurance dépollution et responsabilité environnementale
- Akifer inc. 6 128.17 \$  
Étude hydrogéologique – Essais de pompage
- Centre de réparation mécanique de l'île 1 030.81 \$  
Camion à vidanges – Huile hydraulique et remplacer pièces
- Foss National Leasing 1 187.44 \$  
Carburant – Janvier 2016
- L'Accommodeur Malouin Inc. 533.12 \$  
Tuyau et fournitures, pause-café et autres
- Sépaq Anticosti 29 052.61 \$  
PDRFS Aide à la chasse 2014-2015
- Société Mutuelle de Prévention inc. 9 715.39 \$  
Programme de prévention complet et formations
- Strait Air 1 149.75 \$  
Marchandises périssables du 7 mars 2016
- Strait Air 1 609.65 \$  
Marchandises périssables du 7 mars 2016
- Strait Air 1 149.75 \$  
Marchandises périssables du 14 mars 2016
- Strait Air 1 609.65 \$  
Marchandises périssables du 14 mars 2016
- Strait Air 1 609.65 \$  
Marchandises périssables du 21 mars 2016
- Strait Air 1 609.65 \$  
Marchandises périssables du 21 mars 2016
- Strait Air 1 609.65 \$  
Marchandises périssables du 28 mars 2016
- Strait Air 1 609.65 \$  
Marchandises périssables du 28 mars 2016

**Point 9.**Rapport des conseillers

Mme Gosselin nous présente une ébauche des affiches de «Bienvenue». De plus, elle a participé à une rencontre téléphonique des Services préhospitaliers de la Basse-Côte-Nord dans laquelle les responsables ont échangé sur une solution au problème de réception des téléphones cellulaires de nos premiers répondants. Il est envisagé d'opter pour des téléavertisseurs satellite.

M. Auclair a pris contact avec M. Belleau d'Hydrocarbure Anticosti. Ensemble, ils tenteront d'obtenir une couverture cellulaire pour le village et peut-être l'île. M. Auclair suggère d'inclure les Services préhospitaliers de la Basse-Côte-Nord dans le projet. Il prendra contact avec un des responsables.

M. Pineault a échangé avec Mme Lorraine Richard de notre désir de ramener les services d'informations et de réservation de la Sépaq Anticosti à Anticosti. Il a aussi discuté de l'avenir des bâtiments de Carleton avec M. Dan Gagnon.

**Point 10. Résolution # 16-04-054**Dépôt de documents

ATTENDU QUE le nouveau maire a complété son assermentation, son serment ainsi que sa déclaration des intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE les deux candidats à la mairie ont remis leur rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou des dons de 100\$ ou plus (DGE 1038);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de recevoir ces documents à la présente séance ordinaire du conseil.

**Point 11. Résolution # 16-04-055**

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. John Pineault et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-François Auclair maire suppléant. Cette nomination prend effet en date des présentes et sera valide tant qu'elle ne sera pas remplacée par une autre résolution du conseil.

**Point 12. Résolution # 16-04-056**

Signataires pour et au nom la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de désigner M. John Pineault, maire, et Mme Véronique Rodgers, secrétaire-trésorière, pour signer les effets bancaires et autres documents pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti. En l'absence du maire, c'est le conseiller M. Jean-François Auclair qui est autorisé à signer à sa place.

**Point 13. Résolution # 16-04-057**

Constat de vacances – Deux postes de conseiller

ATTENDU la lettre de démission de M. John Pineault, conseiller au siège no. 3, reçue le 7 mars 2016 et effective le mercredi 9 mars à compter de 16 h conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

ATTENDU la lettre de démission de M. Stefan Tremblay, conseiller au siège no. 1, reçue le 9 mars 2016 et effective au même moment conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

ATTENDU l'article 339 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le jour du scrutin sera fixé dans les trente (30) prochains jours suivant la présente séance parmi les dimanches compris dans les quatre (4) prochains mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de déclencher une élection partielle.

**Point 14. Résolution # 16-04-058**

Changement de détenteur d'une carte de crédit

ATTENDU QUE M. Jean-François Boudreault, maire, a démissionné le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a autorisé l'émission d'une carte de crédit Visa Desjardins au nom du maire en poste;

ATTENDU QUE M. John Pineault occupera les fonctions de la mairie jusqu'à l'élection de novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de :

- Fermer la carte de crédit émise au nom de M. Jean-François Boudreault pour la Municipalité de L'Île-d'Anticosti;
- Ouvrir une carte au nom de M. John Pineault et qui aura 2 500 \$ comme limite de crédit.

**Point 15. Résolution # 16-04-059**

Dépôt du rapport financier 2015

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2015. La Municipalité a eu des revenus de 1 530 836 \$, des dépenses pour 1 452 079 \$ et des affectations à des fins fiscales de 29 698 \$. Nous avons donc effectué un surplus budgétaire de 108 455 \$ et un surplus accumulé de 1 447 796 \$.

**Point 16. Résolution # 16-04-060**

Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 2 au 8 mai 2016

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème «7 astuces pour être bien dans sa tête»;

ATTENDU QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les sept (7) astuces peuvent y contribuer;

ATTENDU les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

ATTENDU QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne [ [etrebiendanssatete.ca](http://etrebiendanssatete.ca) ];
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de proclamer par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des «7 astuces pour être bien dans sa tête».

#### **Point 17. Résolution # 16-04-061**

##### Offre de support à la connectivité – Photocopieur Canon IR-C2550 - Numérik

ATTENDU l'offre de soutien de Numérik sur la connectivité pour notre équipement multifonctionnel à 15 \$ plus taxes par mois alors qu'un appel de service coûte 105 \$ plus les taxes par heure (une heure minimum);

ATTENDU QUE ce type de service n'est pas supporté actuellement par d'autres fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'adhérer à l'offre de support pour la connectivité de notre équipement multifonctionnel pour 15 \$ plus taxes par mois avec Numérik.

#### **Point 18. Résolution # 16-04-062**

##### Formations à distance – PG Solutions

ATTENDU l'offre de PG Solutions pour des formations à distance, entre autres, celles sur les notions avancées de la paie (2 heures) et la gestion des vacances (une heure);

ATTENDU QUE les formations de 60 minutes sont offertes à 97 \$ plus les taxes par participant et celles de 120 minutes à 168 \$ plus taxes par participant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Véronique Rodgers à s'inscrire aux formations à distance sur les notions avancées de la paie et la gestion des vacances offertes par PG Solutions, le tout pour 265 \$ plus les taxes applicables.

#### **Point 19. Résolution # 16-04-063**

##### Inscription à des bulletins d'information municipale

ATTENDU QUE la Municipalité a une offre d'emploi à faire paraître dans le réseau des municipalités;

ATTENDU QUE le portail Québec Municipal et le Réseau d'information Municipale rejoignent beaucoup de municipalités au Québec;

ATTENDU QUE l'inscription annuelle à Québec Municipal coûte 140 \$ plus taxes incluant le service de recrutement alors que pour un non membre qui publie une offre d'emploi il lui en coûte 200 \$ pour 30 jours de parution;

ATTENDU QUE le Réseau d'information Municipale offre un abonnement annuel de 130 \$ plus taxes et offre l'affichage d'offres d'emploi sans frais additionnels alors que pour un non membre qui publie une offre d'emploi il lui en coûte 450 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'inscrire la Municipalité au portail Québec Municipal pour la somme de 140 \$ plus les taxes applicables ainsi qu'au Réseau d'information Municipale pour la somme de 130 \$ plus les taxes applicables et d'y faire paraître l'offre d'emploi pour un(e) directeur(trice) général(e).

**Point 20. Résolution # 16-04-064**

Nomination des membres du comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE les deux résidants siégeant sur le comité consultatif en urbanisme (CCU), MM Frédéric Michaud et Keven Touzel, ont démontré leur intérêt à renouveler leur mandat au sein du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de nommer MM. Frédéric Michaud et Keven Touzel, résidants, et M. Jean-François Auclair, conseiller municipal, sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour un mandat de deux ans. Le mandat prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Point 21. Résolution # 16-04-065**

Dérogation mineure 2016-01

ATTENDU QUE le propriétaire du 4, rue du Copaco a déposé une demande de dérogation mineure dans le but de construire un garage sur le lot 5 061 960 du cadastre officiel de l'île d'Anticosti, circonscription foncière de Sept-Îles;

ATTENDU QUE la demande vise à permettre la construction d'un garage d'une hauteur de 22 pieds alors que le règlement de zonage article 4.3.1 autorise une hauteur de 16 pieds aux bâtiments accessoires;

ATTENDU QUE le bâtiment principal a une hauteur de 28 pieds et 6 pouces;

ATTENDU QUE le but de la demande est de conserver les caractéristiques architecturales et la proportionnalité;

ATTENDU QU'un précédent a été accordé en 2014 au 3, rue de la Velléda;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité d'accepter la dérogation mineure 2016-01 telle que présentée.

**Point 22. Résolution # 16-04-066**

Adoption du règlement R125-04-16 modifiant le règlement R98-10-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne l'objet et la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement R125-04-16 modifiant le règlement R98-10-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

**Point 23. Résolution # 16-04-067**

Désignation d'un signataire – Protocole d'entente 2016 – Tourisme Côte-Nord/Duplessis

ATTENDU le protocole d'entente, saison 2016, proposé par Tourisme Côte-Nord/Duplessis concernant le développement et la gestion du Réseau d'accueil de la Côte-Nord spécifique au secteur Duplessis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de nommer Mme Véronique Rodgers, directrice générale et secrétaire-trésorière, signataire du protocole d'entente saison 2016 proposé par Tourisme Côte-Nord/Duplessis.

**Point 24. Résolution # 16-04-068**

Demande d'un certificat d'autorisation – Forages 2016 – Hydrocarbures Anticosti SEC

ATTENDU la demande formulée par Hydrocarbures Anticosti S.E.C. pour l'installation d'un dispositif de traitement des eaux usées dans le cadre de la réalisation de trois (3) forages pétroliers avec fracturation au cours de l'année 2016;

ATTENDU les documents transmis par Hydrocarbures Anticosti S.E.C. à la Municipalité en date du 31 mars 2016;

ATTENDU QUE la réglementation municipale ne contient aucune disposition régissant les activités pétrolières;

ATTENDU QUE suivant le dernier alinéa de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une personne qui requiert une autorisation selon l'article 32 doit soumettre, à l'appui de sa demande, un certificat « du secrétaire-trésorier de la municipalité sur le territoire de laquelle le système (...) est situé, attestant que cette municipalité ne s'objecte pas à la délivrance » de l'autorisation;

ATTENDU QU'il appartient au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de s'assurer que le dispositif pour le traitement des eaux usées soumis respecte l'ensemble des normes applicables, de façon à assurer et à protéger la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE la présente résolution ne peut être interprétée comme étant un appui de la Municipalité au projet soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité ne s'objecte pas à la demande pour l'installation d'un dispositif pour le traitement des eaux usées soumis par Hydrocarbures Anticosti S.E.C. le 31 mars 2016;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer une attestation à l'effet que la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de cette autorisation, conformément à l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**Point 25. Résolution # 16-04-069**

Décontamination du centre communautaire – Estimation et planification des travaux

ATTENDU l'estimé budgétaire des travaux déposé par Renfort Ressources inc. le lundi 18 avril 2016;

ATTENDU QUE les services de Jacques et Robert Charrette, A. Hébert et Fils inc. (PEC), Teknik et Techno-Pieux seront retenus pour exécuter les travaux de décontamination prévus au centre communautaire;

ATTENDU QUE les locataires du centre communautaire ainsi que la Commission Scolaire du Littoral seront informés des travaux prévus et de l'échéancier;

ATTENDU QU'un budget de 866 000 \$, solde de la couverture d'assurance contractée par la Municipalité, devra être respecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'accepter les travaux d'excavation proposés par Renfort Ressources inc. dans le but de décontaminer le sol du centre communautaire et de demander à chacune des entreprises retenues une preuve d'assurance responsabilité.

**Point 26. Résolution # 16-04-070**

Achat d'équipements et de fournitures pour la saison estivale 2016

ATTENDU les préparatifs pour la saison estivale 2016;

ATTENDU les différentes soumissions reçues pour des équipements et fournitures :

- |                      |             |                                |
|----------------------|-------------|--------------------------------|
| ▪ Distribution JRV   | 2 783.16 \$ | Asphalte froid et calcium      |
| ▪ Cam-Track Rimouski | 298.43 \$   | Manuel, filtres et huile       |
| ▪ Réal Huot Inc.     | 2 487.55 \$ | Articles d'aqueduc et d'égout; |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de commander les équipements et fournitures totalisant 5 569.14 \$ plus le transport et les taxes applicables.

**Point 27. Résolution # 16-04-071**

Demande d'appui – Fermeture des Caisses Desjardins de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer – Position de la M.R.C La Haute-Côte-Nord

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité L'Île-d'Anticosti a adopté le 2 février 2016 la résolution 16-02-025 demandant à Desjardins de conserver les services actuels de la Caisse populaire Desjardins Mingan-Anticosti;

ATTENDU QUE la situation de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer nous interpelle;

ATTENDU QUE nous partageons l'idée que Desjardins ne peut abandonner une population qui lui a été fidèle pendant des années pour des impératifs financiers et monétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité d'appuyer la M.R.C. Haute-Côte-Nord dans ses démarches pour conserver les centres de services Desjardins dans les municipalités de Colombier, Longue-Rive et Portneuf-sur-Mer puisque la mission première de Desjardins est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités.

**Point 28. Résolution # 16-04-072**

Repeindre le logement au 4 A, rue des Eudistes

ATTENDU QUE le logement situé au 4 A, rue des Eudistes appartenant à la Municipalité sera offert à la nouvelle direction générale;

ATTENDU QUE il y a longtemps que le logement en question a été peint et qu'il serait opportun de le rafraîchir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité de publier un appel d'offres afin de retenir les services d'un peintre. La Municipalité fournira la peinture.

**Point 29. Résolution # 16-04-073**

Achat d'un ordinateur portable pour la mairie

Il est proposé par M. Jean-François Auclair, appuyé par Mme Annie Gosselin et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un ordinateur portable, outil indispensable, pour la mairie.

**Point 30.**

Période de questions

Conformément à l'article 150 du Code municipal, le conseil met à la disposition des citoyens présents une période de questions.

Deux personnes sont présentes et n'ont aucune question.

**Point 31. Résolution # 16-04-074**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Annie Gosselin, appuyé par M. Jean-François Auclair et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20 h 16.

*Le maire reconnaît, en signant le présent procès-verbal, avoir signé toutes les résolutions s'y retrouvant.*